

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/01/2009

COMPTE RENDU

Date de convocation : 06/01/2009

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Guy OCHIER, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND,

Absents : Ms Aymeric MARTIN, Joseph ZARWANSKI.

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 24/11/2008

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire apporte quelques informations complémentaires :

SICTOM : Le marché accordé à la Ste Véolia a été attaqué par la Ste SERNED, le Juge a estimé qu'il aurait fallu faire des appels d'offres différents par tranche de travaux. Il faut donc refaire un appel d'offre, le projet de collecte sélective avec redevance incitative est retardé jusqu'en octobre 2009

FERMETURE DE LA POSTE : En ce début 2009, le bureau de Poste de L'Albenc est toujours en fonction.

Les pétitions seront rassemblées et envoyées à la Direction Régionale de la Poste pour celles concernant spécifiquement la poste de L'Albenc et au Comité National contre la privatisation de la poste et pour la défense du service public pour les autres.

Certains conseillers demandent si la commune est intervenue pour qu'un distributeur de billets soit installé. Monsieur le Maire indique qu'aucune démarche n'a été entreprise jusqu'à ce jour et qu'une demande sera faite auprès des différents établissements bancaires (CA, SG, BRA, CACE)

ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Cet achat représente un investissement entre 1400 et 1800 € plus l'entretien.

Sur le principe, le CM est d'accord pour l'acquisition d'un tel matériel si le budget 2009 le permet.

Si c'est le cas, un emplacement facilement accessible sera recherché et une formation de secourisme sera prévue pour le personnel communal et les membres d'associations.

PLACEMENT DU LEGS COLLONGE

Le placement du legs Collonge fait le 11 janvier 2008 sous forme de compte à terme est arrivé à échéance le 5 janvier 2009. Le montant des intérêts s'élève à 2 940 €, il sera à répartir conformément à la délibération du 17/12/2007.

Il convient de placer à nouveau les 75 000 € de capital, la seule possibilité pour les collectivités territoriales est le compte à terme. Les intérêts de ce type de placement sont en forte baisse, 1,38 % sur un

an et 1,70 % sur 3 mois. Le conseil décide donc de placer à nouveau cette somme sur un compte à terme pour une durée de trois mois au taux de 1,70 % et autorise Monsieur le Maire à renouveler ce placement pendant toute la durée du mandat.

VŒU CONTRE LA SUPPRESSION DES RASED

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) créés en 1990, ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes primaires ordinaires. L'existence de ces structures est actuellement menacée. Le Conseil suit la proposition de la commune de Saint Marcellin et décide d'émettre un vœu sous forme de délibération pour le maintien de ces structures qui contribuent à l'égalité des chances et aux respects des différences entre tous les élèves.

AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 038 004 08020017

Cette demande concerne une construction à partir d'un bâtiment existant d'une surface de 38,72 m² dans la zone Nh du PLU et dans le périmètre du château. Le Service Département d'Architecture et de Patrimoine a donné un avis favorable sous réserve de la conservation des arbres.

Dans la zone Nh les extensions limitées sont autorisées jusqu'à 200m². L'extension projetée est de 155,79 m², ce qui portera la surface totale à 194,51 m², soit moins de 200 m².

La voie d'accès est difficile, le propriétaire est prêt à signer un document où il s'engage à faire les travaux de voirie à ses frais.

Le conseil par vote à bulletin secret donne son accord pour que le Maire signe le permis :

6 voix pour

3 voix contre

1 voix oui mais sous réserve que la voirie ne soit pas à la charge de la commune

2 blancs.

Monsieur le Maire évoque un projet de réhabilitation de bâtiment dans la traversée du village. Cet aménagement, comme beaucoup de ce type, prévoit une augmentation du nombre de logements. Le règlement du PLU précise que chaque projet devra prévoir deux places de parking par logement, ce qui n'est pas toujours envisageable.

Après discussion, le conseil demande à ce que soit étudié la possibilité d'instaurer la taxe « parking » prévue au code de l'urbanisme pour les aménageurs qui ne peuvent pas satisfaire ce point de règlement.

CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Henri Cazes, Stéphane Gillet et Jean Melay ont reçu une conseillère d'AGEDEN pour établir le diagnostic chauffage des bâtiments communaux. La situation au niveau du bâtiment école mairie semble correcte. Quelques améliorations très faciles à effectuer et peu coûteuses peuvent être facilement apportées pour réduire la consommation d'énergie. La conseillère AGEDEN va nous faire parvenir son rapport.

P.L.U.

Monsieur Cazes a présenté le rapport de mémoire en défense transmis par Me Fiat. Le conseil municipal valide ce document. M. Cazes apportera à Me Fiat quelques précisions demandées.

ACTIONS LANCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY ET L'O.N.F. POUR LE NETTOYAGE DES ABORDS DE RUISSEAUX.

Cette action serait menée par la Communauté de Communes de Vinay et l'O.N.F. Le travail serait fait par des personnes en insertion. Le coût de ces actions s'élèverait à 550 € par journée financés à hauteur de 40 % par le Conseil Général.

La participation pour les communes serait de 330 € par jour. L'Albenc pourrait bénéficier de 3 journées pour le nettoyage du ruisseau du Nan, en collaboration avec la commune de Chantesse.

Le Conseil est d'accord pour cette action. La commune signera une convention avec la Communauté de Communes pour définir les modalités de versement de la participation de la commune.

SUBVENTION AU TENNIS POUR L'ANNEE 2008

La section tennis de la MJC de L'Albenc compte des jeunes licenciés qui s'entraînent avec le Club de Vinay. Le responsable de cette section demande si celle-ci remplit les conditions pour obtenir une subvention pour les jeunes de moins de 14 ans comme les autres associations sportives de la commune.

Le conseil est d'accord pour verser cette subvention pour l'année 2008 (année 2007-2008 pour la section). Lorsque l'intégralité de l'activité de l'association est sur L'Albenc la commune verse une subvention pour tous les jeunes licenciés âgés de moins de 14 ans, habitant ou non de la commune. Pour le tennis l'entraînement ayant lieu avec le Club de Vinay, cette participation concernera uniquement les jeunes habitants de L'Albenc, elle s'élèvera à 15 € par jeune. Le montant total de la subvention sera donc de 285€ (19 inscrits) et sera payé sur l'article 6574 du budget 2009.

Pour l'année 2008-2009, le conseil donnera son avis sur une subvention lors du vote du budget 2009, comme pour toutes les associations.

SUBVENTION 2008 ACCORDEE AU TELETHON

Comme les années antérieures, lors du vote du budget primitif 2008, une subvention de 300 € avait été prévue pour le Téléthon pour participer aux actions faites par les associations de la commune.

Cette année, aucune action de ce type n'a été menée. La subvention n'a toujours pas été versée. Le Conseil décide de supprimer cette subvention du budget 2008.

DROIT D'ACCUEIL DES ELEVES EN CAS DE GREVE

La commune n'avait eu aucune réponse de parents acceptant de surveiller les enfants en cas de grève. Elle n'avait donc pu fournir aucun nom au Rectorat. Elle vient d'avoir un rappel de cette administration. Après de nouvelles recherches, une liste de 5 noms a pu être établie (3 employées de la commune ont été inscrits). Elle sera transmise à l'Inspection académique de l'Isère.

COMMISSION TRANSPORT

Une réunion des commissions transport de la Communauté de Communes de Vinay et de la commune de L'Albenc aura lieu le 27 janvier à 20H30.

Fait à L'Albenc le 12 janvier 2009

Affichage du 20/01 au 20/02/2009

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,

